

MAIRIE DE LA FORET-FOUESNANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures et une minute en application des articles L2122-7, L2122-7-2, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de la Forêt-Fouesnant dûment convoqué le seize juin deux mille vingt-trois.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : GOYAT Daniel, COSQUÉRIC Marie-Françoise, LE NAY Robert, HAMON Dominique, BODIVIT Mylène, GIRAULT Alain, LEMOINE Audrey, HILY-RIOU Françoise, DUPLAT Vincent, LE GUERN Hélène, JÉZÉQUEL Alain, STEPHAN Francine, LE FORT François, LE FLOCH Marie-Agnès, HÉLAOUËT Marie, LAVENANT Philippe, AUBERT Delphine, Gilles FOUQUET

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : PERCHOC Laurence à BODIVIT Mylène, RIOU Gilbert à HAMON Dominique, PAPE Yvon à LE GUERN Hélène, BOUCHET Claude à GIRAULT Alain

Conseiller municipal absent : LE RAY Christophe

STEPHAN Francine a été élue secrétaire de séance.

2023-26 - LITTORAL-TOURISME - Concession portuaire - rapport d'activité 2022 et comptes prévisionnels 2023 SODEFI

Rapporteur : M. Alain GIRAULT

En application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et des articles 58 et 59 du contrat de concession, M. le Directeur de la SODEFI a transmis à la Commune le compte rendu d'activité 2022 et les comptes prévisionnels 2023 de l'exploitation portuaire de Port La Forêt.

La commune en tant que collectivité actionnaire détient 8.49 % du capital de la SAEM SODEFI. Au 31 Décembre 2022, le Port comptait 1130 places.

L'exercice 2022 a été marqué par les fortes tensions sur les prix de l'énergie découlant du conflit entre la Russie et l'Ukraine qui ont entraîné des impacts sensibles.

Le chiffre d'affaires de la SAEM pour 2022 est de 3 179 783 €, en hausse de 6.68 % par rapport à 2021, réparti comme suit :

- 2 071 309 € pour les mouillages : + 3.31 %
- 240 988 € pour les manutentions, en hausse de 0.37%
- 540 964 € pour les ventes de carburants : +13.44 %
- 256 642 € en produits divers (location bureaux, hangar, tente, club-house...etc.)
- 32 017 € pour les Autorisation d'Occupation Temporaires

- 37 863 € pour la refacturation d'électricité

Les charges d'exploitation (personnels, dragages, carburant, eau-électricité, entretien, impôts et taxes, ...) pour un total de 2.169 748 € augmentent de 8.91 % en partie dues à la célébration des 50 ans du port avec une escale de la Solitaire du Figaro et à la forte hausse des charges d'électricité liée au conflit en Ukraine.

Les charges de personnel représentent 795 963 € soit une baisse de 1.40 %.

L'Excédent Brut d'Exploitation varie de 988 358 € en 2021 € à 1 1010 035 en 2022.

Une provision de 170 000 € est prévue pour les futurs dragages.

La capacité d'autofinancement est de 947 759 € contre 921 754 € en 2021.

Les investissements 2022 représentent 142 526 €.

Le résultat de l'exploitation de la SAEM SODEFI après déduction de toutes charges, impôts, provisions, amortissements et frais financiers, se solde par un bénéfice de 25 519 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte-rendu d'activité 2022 et les comptes prévisionnels 2023 ci-annexés,

Vu l'avis favorable de la commission tourisme et littoral en date du 19 juin 2023 ;

Le Conseil municipal accepte :

- **DE PRENDRE** acte de la communication qui lui est faite.

**Le Maire,
Daniel GOYAT**

